Image not found or type unknown

Le « Doctorat shopping » en RDC ou le supermarché du prestige académique à tout prix

Conseils pratiques publié le **28/09/2025**, vu **578 fois**, Auteur : YAV & ASSOCIATES

« Honoris causa » ou « Honoris casha » ? Découvrez ma critique du doctorat shopping en RDC.

Les faits : Dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, l'inflation des titres honorifiques délivrés par des institutions peu ou pas reconnues a révélé un risque majeur : la dilution du prestige académique. Des structures parfois factices vendent des distinctions à grand renfort de publicité, transformant l'honneur en marchandise. Des responsables politiques annoncent fièrement leur « doctorat honoris causa », tandis que des leaders religieux ou chefs d'entreprise se parent du titre de « docteur » ou de « professeur honoris causa » sans aucun parcours scientifique.

Le Ghana a choisi de réagir. Depuis juin 2025, la *Tertiary Education Commission* (GTEC) y a prohibé l'usage public de ces titres. Désormais, quiconque s'y risque sera cloué au pilori médiatique et poursuivi pour pratiques trompeuses. Là-bas, l'honneur redevient rare, donc précieux. En RDC, la scène est tout autre. Ici, le doctorat est devenu un produit de consommation courante. On ne parle plus de doctorats honoris causa, mais de doctorats *honoris casha*. Le phénomène du *« doctorat shopping »* s'est imposé, chacun choisit son titre comme on choisit un article en rayon. Dans ce supermarché académique, il y a des promotions (« doctorat en trois mois »), des soldes (« réduction spéciale pour leaders politiques ou religieux »), et même des cartes de fidélité (« achetez deux distinctions, la troisième est offerte »). Résultat , le marché noir du savoir prospère, et l'université ressemble parfois à une galerie marchande, si elle-même n'y participe pas ou n'encourage pas discrètement cette dérive.

En Droit : Pourtant, le cadre normatif congolais est limpide. Le *Vade mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire* (4e éd., 2020, art. 40-41) autorise l'octroi de doctorats *honoris causa* à des personnalités éminentes, mais précise que ces distinctions ne confèrent aucun droit à enseigner ni à revendiquer des avantages professionnels. En clair, c'est un hommage, pas un passeport académique. Mais la pratique a transformé l'exception en commerce.

Le doctorat honorifique, censé être une distinction rare, est devenu un produit de masse. On assiste à une triple dérive : *Dilution du prestige académique* car le titre perd sa valeur scientifique, comme une monnaie dévaluée ; *Confusion sociale* car le citoyen ne distingue plus le docteur qui a soutenu une thèse de celui qui a signé un chèque ; *Instrumentalisation politique* car les titres

deviennent des talismans de pouvoir, brandis comme des amulettes électorales.

Si le Ghana a choisi la voie radicale en interdisant l'usage public de ces titres, la RDC hésite encore, prisonnière d'une élite qui a fait du doctorat honorifique son uniforme de parade. Pourtant, l'urgence est là, sans encadrement juridique strict, le doctorat devient un simple ornement, et l'université perd sa crédibilité.

En somme, le *doctorat shopping* est une maladie qui ronge l'intégrité académique congolaise. Là où l'effort scientifique devrait primer, c'est l'apparence du prestige qui est recherchée. La quête effrénée du titre de « docteur » traduit une obsession nationale ; dans certains milieux, ne pas être appelé « Professeur » ou « Docteur » relève presque de l'injure. Résultat, des « boutiques académiques » prospèrent, et les vrais chercheurs passent pour des naïfs.

Autrefois, le doctorat était le fruit d'un labeur acharné, d'insomnies et de bibliothèques poussiéreuses. Aujourd'hui, il suffit d'un virement bancaire et d'une cérémonie avec rubans dorés. Ce qui devrait être rare et honorable est devenu banal, presque grotesque.

En définitive, *honoris causa* signifie « pour l'honneur ». Mais en RDC, la formule semble avoir muté en *honoris business*. La vraie réforme consisterait à rappeler que l'honneur ne s'achète pas, et que le savoir ne se loue pas. À défaut, le doctorat *honoris causa* restera ce qu'il est devenu, un article de supermarché, brillant sous les néons, mais creux une fois sorti du sac. Rappelons-le : *honoris causa* signifie « pour l'honneur ». Et comme le disent les Swahili : ***« muntu ni haya »,*** l'homme, c'est la dignité. **Quémandeurs de doctorats, ressaisissons-nous !** Car sans dignité, même le plus clinquant des parchemins n'est qu'un bout de papier.

Prof. Joseph YAV KATSHUNG

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés